

Formation doctorale

Sciences de l'Education - Formation des Adultes

LA FORMATION DOCTORALE

en **Sciences de l'Education-Formation des Adultes** de l'université de Lille permet la préparation et la soutenance d'une thèse, aboutissement d'un travail de recherche original du candidat. Le titre de docteur est attribué après la soutenance de la thèse devant un jury. La durée recommandée, soutenance incluse, est de 3 ans. Cette durée peut être majorée pour les doctorants exerçant une activité professionnelle.

Le doctorant choisit un directeur de thèse et inscrit sa recherche dans le cadre des travaux du laboratoire CIREL (Centre Interuniversitaire de Recherche en Éducation de Lille) EA 4354, équipe Trigone. Cette équipe est spécialisée dans les recherches en formation d'adultes. Le doctorant peut éventuellement percevoir des ressources : contrat doctoral, convention CIFRE, allocation ministérielle, bourse régionale, etc. Le candidat reçoit à l'inscription la "Charte des Thèses" définissant les conditions de l'encadrement, les droits et devoirs des divers partenaires. La formation doctorale Sciences de l'Education s'inscrit dans l'Ecole Doctorale interuniversitaire Sciences de l'Homme et de la Société. L'Ecole Doctorale propose un certain nombre de services et de ressources aux étudiants. Les doctorants doivent obligatoirement suivre un certain nombre de journées d'études et de séminaires offerts par l'Ecole Doctorale, le laboratoire CIREL et l'équipe Trigone. Ce suivi donne lieu à l'obtention de crédits (ECTS) obligatoires dans le parcours.

COMPETENCES VISEES

Conduire une recherche originale sur un sujet lié à la formation des adultes : définir une question de recherche, réaliser un état de l'art en lien avec la question, définir un cadre théorique de référence, poser des hypothèses de recherche, choisir, élaborer et mettre en œuvre d'un protocole de recueil et d'analyse de données, adopter une écriture scientifique et concevoir un mémoire scientifique cohérent et bien construit, soutenir sa thèse devant un jury.

Métiers

La possession du grade de docteur constitue une condition d'accès aux métiers de l'enseignement supérieur et permet de postuler à l'inscription aux listes

de qualification des maîtres de conférences (concours national). Le doctorat permet également de candidater à des postes dans des institutions de recherche nationales ou internationales, dans des entreprises privées, etc. Elle favorise pour les professionnels en exercice des évolutions de carrière.

CONDITIONS D'ADMISSION

Posséder le grade de Master en Sciences de l'Education (ou DEA). Un candidat titulaire d'un Master d'une autre discipline (psychologie, sociologie, etc.) peut être admis à s'inscrire en Doctorat sous certaines conditions. Davantage d'informations sur le site de l'école doctorale <https://edshs.meshs.fr/doctorat-et-hdr/le-doctorat/procedure-dadmission>

En tout état de cause, l'inscription ne peut être effectuée qu'après proposition d'un projet de recherche accepté par le directeur de thèse choisi.

Les candidatures sont visées par le directeur de thèse, la direction du laboratoire, de l'école doctorale ainsi que la direction de la recherche de l'U-Lille.

Après l'inscription, l'étudiant définit avec son directeur les modalités de suivi.

CONTACTS

Secrétaire pédagogique

Corinne Gatien,

corinne.gatien@univ-lille.fr

Tél. : 33 (0)3.20.43.32.44

Responsable de la formation doctorale

Annie Jézégou

Le site du Laboratoire de Recherche

<http://cirel.univ-lille.fr>

Le site de l'école doctorale

<http://edshs.meshs.fr/>